

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Oyem : rentrée judiciaire du tribunal administratif

ELLE a eu lieu vendredi dernier, en présence du secrétaire général de province du Woleu-Ntem, Côme-Clément Bibang, représentant le gouverneur.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

Le tribunal administratif d'Oyem a effectué sa rentrée judiciaire 2019-2020, vendredi dernier, à la faveur d'une audience solennelle qui a permis à la nouvelle présidente de cette juridiction, Ariane Ulyda Nzimba Kombila, de prendre officiellement ses charges. À cette occasion, le nouveau juge, Yannick Ongone Mintsas, le commissaire adjoint à la loi, Béatrice Djendja Ozoumet Mve Abessolo, et le greffier Marie-Thérèse Aché Nguema ont également été installés. Les installations ont obéi à l'ar-

ticle 12 de la loi N° 12/94 du 16 septembre 1994, portant Statut des magistrats, qui stipule que " les magistrats sont installés dans leurs fonctions en audience solennelle de la juridiction à laquelle ils sont nommés ou rattachés ". Le tribunal administratif d'Oyem, qui n'a que deux ans d'existence, respecte cette donne, à l'instar des autres juridictions du pays. Le tribunal administratif, comme l'a rappelé sa nouvelle présidente, Ariane Ulyda Nzimba Kombila, est "une juridiction du contrôle des actes de l'État, aux fins de s'assurer que ce dernier reste soumis au droit qu'il a lui-même créé". D'où l'invite faite à ses collègues et collaborateurs à "faire preuve d'écoute, de patience, de clairvoyance, de compétence, de professionnalisme, de rigueur, de célérité, de dynamisme, de probité et d'équité" dans l'exercice de leurs fonctions respectives. La tâche qui les attend étant



Photo de famille au terme de l'audience solennelle.

immense.

Le commissaire à la loi, Ghislain Simplicite Moussouami, dans ces réquisitions, s'est réjoui du fait

que l'institution a pu examiner et vider la totalité des affaires reçues au cours de l'année judiciaire 2018-2019. Les 95 %

de ces affaires concernaient les contentieux électoraux des locales de 2018 et des contentieux ordinaires.

Des lieux commerciaux menacés de destruction à Oyem



Les autorités municipales lors de la réunion avec les opérateurs économiques locaux.

E.E.M.
Oyem/Gabon

La mairie de la commune d'Oyem vient d'annoncer le début d'une campagne de destruction des "ghettos". C'est-à-dire les ateliers, étals, échoppes, débits de boissons et autres lieux commerciaux construits avec des matériaux de récupération... qui écornent

sérieusement l'image de la ville. Pour cela, le maire Christian Abessolo Menguey a convoqué, le 12 novembre dernier, une réunion à laquelle prenaient part opérateurs économiques et autres habitants de la cité. Au total, 180 "bâtisses" et lieux commerciaux sont dans le viseur des autorités municipales. C'est le résultat d'un recensement mené par les agents municipaux, au cours d'une opération dite d'identification et de contrôle. Le souci de l'Hôtel de Ville est de rendre Oyem un peu plus propre, et d'appliquer les textes de lois qui encadrent les constructions en bordure des voies communales.

En effet, la distance de 5 m sur les Nationales et de 3 m en bordures des ruelles communales (bitumées ou pas) n'est pas respectée. Les concernés ont, jusqu'à fin décembre, pour se conformer. Le cas échéant, leurs "taudis" seront détruits.

Début du recensement des agriculteurs dans le Woleu-Ntem



Le coordinateur national de l'Agriculture, Wilfrid Mendamne Mve, remet symboliquement le matériel au maire d'Oyem, Christian Abessolo.

IL a été lancé, à Oyem, par le gouvernement avec l'appui financier de la Banque mondiale.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

L'OPÉRATION entamée, le 13 novembre dernier, par Oyem, chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, sera menée par une centaine d'agents recenseurs. Ce recensement concerne tous les ménages des cinq départements – Okano,

Ntem, Haut-Ntem, Haut-Como et le Woleu – que compte cette région. Et durera trois mois.

Les agents recenseurs, recrutés et formés sur place, ont pour mission de collecter auprès des populations des villes et villages du septentrion, un certain nombre d'informations relatives aux activités agricoles : exploitation forestière, pêche, aquaculture

et élevage. Selon le coordonnateur national du recensement de l'agriculture, Wilfrid Mendamne Mve, le but visé est de mettre à la disposition du gouvernement, un éventail des données liées à ces différentes activités agricoles sur le plan national. Aux fins d'envisager leur développement, avec l'appui des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, auprès de laquelle le gouvernement gabonais a obtenu un emprunt, pour la réalisation de ce projet. Sans oublier l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), partenaire technique, qui a mis à la disposition de notre pays la méthodologie adaptée pour une telle enquête.

M. Mendamne Mve a précisé que ledit recensement concerne aussi bien les exploitants agricoles nationaux, que les expatriés installés sur le territoire national.